

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 33



N°093

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni Hôtel de ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Franck LE ROY	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Pierre yves NAULEAU
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Philippe ALLAIN	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Thierry AUGY	Madame Ling LENZI
Madame Zakia BOUZIDI	Monsieur Jose LESERRE
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Marie-francoise MESSEZ	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Dominique HE	Monsieur Miguel MONTEIRO

Secrétaire de séance : Guillaume GODIN

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Développement des Compétences

OBJET : Suppressions et Créations d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article
136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la
fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2015-1912 du 19 décembre 2015 portant diverses dispositions
relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement
pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux
agents contractuels ;

Vu le comité technique du 13 mai 2022 ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022 relative au Budget principal de la Ville
d'Aubervilliers ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la collectivité ;

Adoption à la majorité par 38 pour, 8 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne
BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR,
Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA) , 2 ne prennent pas
part au vote(Yasmina BAZIZ, Cédric SCHROEDER)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les
suppressions d'emplois permanents suivants :

-1 emploi à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des agents de police

municipale

-1 emploi à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques

-1 emploi à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des attachés (attaché, attaché principal, attaché hors classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des chefs de service de police municipale (chef de service de police municipale, chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)
- 2 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des agents de police municipale (brigadier, brigadier - chef principal)
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et aux cadres des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- 6 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe)

PRECISE que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi précitée.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 18/07/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20220707-lmc125440-DE-1-1
Publiée le : 13/07/22
Certifiée exécutoire : 18 JUIL. 2022

Le Maire,
Karine FRANCKET



TABLEAU DES EMPLOIS 2022

Catégorie	Cadre d'emploi	Postes permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	5		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	274	3	1
B	Rédacteurs territoriaux	114	2	
A	Administrateur hors classe	1		
A	Administrateurs territoriaux	5		
A	Attachés territoriaux	159	2	
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	109	40	
B	Animateurs territoriaux	33	9	
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	449	6	1
C	Agents de maîtrise territoriaux	43	1	
B	Techniciens territoriaux	49		
A	Ingénieurs en chef territoriaux	6		
A	Ingénieurs territoriaux	18		
Filière médico-sociale				
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	60		
B	Aides soignants territoriaux	4		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	15		
B	Techniciens paramédical territoriaux	4		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	15		
A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	9		
A	Puéricultrices territoriales	9		
A	Sages femmes	1		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	1		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	1		
A	Conservation du patrimoine territoriaux	1		
Filière sportive				
C	Opérateurs territoriaux des APS	1		
B	Educateurs territoriaux des APS	27		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	5		
C	ATSEM territoriaux	163		
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	56		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	1		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	45	2	1
B	Chef de service Police municipale	1	1	
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (médecins- dentistes, pigistes, collaborateurs de cabinet)	51		
	Sans catégorie (surveillant-e-s point école)	35		
	Total postes au 19/05/2022	1779	66	3
	Total postes au 30/06/2022	1842		